



**PRÉFET
DE L'AIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des collectivités
et de l'appui territorial**

Bourg-en-Bresse, le 18 octobre 2021

Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des
installations classées

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

**SAISINE POUR AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE D'UNE DEMANDE
D'EXAMEN AU CAS PAR CAS AU TITRE DE L'ARTICLE L122-1 IV DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT**

**Projet : « Projet de traitement in situ des lixiviats par Filtres Plantés de Roseaux »
sur le territoire de la commune de Saint Trivier-de-Courtes**

Localisation : Lieu-dit « Crocu » - 01560 SAINT TRIVIER-DE-COURTES

Pétitionnaire : Syndicat Mixte de Crocu

L'autorité environnementale a reçu le dossier le : 7 octobre 2021

L'avis sera rendu dans un délai de 35 jours soit au plus tard le 11 novembre 2021

**L'absence de réponse de l'autorité environnementale dans le délai de 35 jours vaut
obligation de réaliser une évaluation environnementale.**

La préfète
Pour la préfète et par délégation,
le chef de bureau,


Charles BROZILLE